

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2024 – 2025

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-3, VI° ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Tours ;
Vu la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;
Vu la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de L'U.F.R. de Pharmacie,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2024–2025 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION FORMULATION ET CONTRÔLE QUALITÉ DES COSMÉTIQUES

Présidente : Émilie MUNNIER (MCF)
Membre : Jennifer FLEURY (CFA)
Alexis VERGER

MENTION CONTRÔLE QUALITÉ EN BIOTECHNOLOGIES

Président : Martin SOUCE (MCF)
Membres : Jennifer FLEURY (CFA)
Katel HERVE (MCF)

MENTION DATA-MANAGER CLINIQUE

Président : Bruno GIRAUDEAU (PU-PH)
Membres : Jennifer FLEURY (CFA)
Nathalie GEORGEL (CFA)
Émilie VIERRON (MCF)

MENTION ÉCO-CONCEPTION DE MATIÈRES NATURELLES COSMÉTIQUES

Présidente : Leslie BOUDESOCQUE (Pr.)
Membre : Jennifer FLEURY (CFA)

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 9 janvier 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU